



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

COMITE SYNDICAL
JEUDI 23 MARS 2023
SALLE CULTURELLE
9 rue Porte du Petit Garavet
20 H 00
19240 ALLASSAC

Nombre de membres	
En exercice	73
Présents	46

Étaient présents, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	ALLASSAC	BOULOUX	Christophe	
2	AYEN	DELORD	Lionel	
3	BRIGNAC LA PLAINE	FRICOTIN	Patrick	
4	BRIVE LA GAILLARDE	PONCHARAL	Jean	Représentant le Président de l'Agglo de Brive
5	CHARTRIER FERRIERE	BERNET	Christian	
6		PEREZ	Martine	
7	CHASTEAX	LAFONT	Raymond	
8	COSNAC	PELISSIER	Guillaume	
9	CUBLAC	FRAYSSE	Paul	
10	DONZENAC	CONJAT	Annette	
11	LA CHAPELLE AUX BROCS	ISCHARD	Serge	
12	LISSAC SUR COUZE	DASCHIER	Didier	
13	MALEMORT	RIGOUX	Alain	
14	MANSAC	GOUDOUR	Sonia	
15	NESPOULS	SERRE IGOUZAN	Monique	
16	NOAILLES	BRUCY	Hervé	
17	OBJAT	DONZEAU	Michel	
18	PERPEZAC LE BLANC	GAY	Bernard	
19	ROSIERS DE JUILLAC	GUINET	Bruno	
20	SADROC	RISACHER	Gérard	
21	SAINT AULAIRE	POUCH	Christophe	
22	SAINT BONNET LA RIVIERE	VILLEPREUX	Gilbert	
23	SAINT CYR LA ROCHE	PERSEC	Alain	
24	SAINT PANTALEON DE LARCHE	TOURNADOUR	Marie-Paule	
25	SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	MARCOU	Christian	
26	SAINT SOLVE	FREYGEFOND	Daniel	
27	SAINT VIANCE	VANNIEUWENHOVE	Joël	
28	SAINTE FEROLE	SOULARUE	Daniel	
29	TURENNE	DANIEL	Rémy	
30	USSAC	CHANOURDIE	Patrick	
31	VARS SUR ROSEIX	TEXIER	Guy	
32	VIGNOLS	BESSON	Steven	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
	ESPARTIGNAC	TRASSOUDAINE	Alain	
	EYBURIE	SERRE	Jean-Marie	
	ORGNAC	LOUBRIAT	Miléna	
	PERPEZAC LE NOIR	HERCOUET	Hélène	
	SAINT-YBARD	SARDENNE	Romain	
	UZERCHE	BUISSON	Jean-François	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :				
	BEYSSAC	DUPUY	Muriel	
	SAINT PARDOUX CORBIER	LARRIEU	Hélène	
	SAINT SIORNIN LAVOLPS	GEYL	Alfred	
	TROCHE	LACHAUD	Guy	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
TULLE AGGLO :				
	CHAMBOULIVE	COULOUMY	Pierre	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNES INDIVIDUELLES :				
	CHAMBOULIVE	MECHAUSSIE	Serge	
	MEILHARDS	VAN-TILBEURGH	Eric	
	ORGNAC/VEZERE	MALEYRIE	Dominique	

Absents excusés :

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	CHABRIGNAC	CHARBONNIAUD	Christophe	
2	DAMPNIAT	POMPIER	Françoise	
3	ESTIVALS	JARROSSON	Christophe	
4	ESTIVAUX	FAYAC	Noël	
5	JUGEALS NAZARETH	LANDRAUD	Richard	
6	JUILLAC	CROISY	Jean-Pierre	
7	LARCHE	BUISSON	Frédéric	
8	LASCAUX	DAUPHIN	Alain	
9	LOUIGNAC	POZZA	Marie-José	
10	SAINT BONNET L'ENFANTIER	TEIXEIRA	Valérie	
11	SAINT CERNIN DE LARCHE	PERRIER	Valérie	
12	SAINT CYPRIEN	SEIZELARD	Sandra	
13	SAINT ROBERT	MESMIN	Christophe	
14	SEGONZAC	MICHEL	Jean-Louis	
15	VARETZ	TERNAT	Sabine	
16	VOUTEZAC	REYNAUD	Jean-Claude	
17	YSSANDON	DUCHOWICZ	Carine	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	CONDAT SUR GANAVEIX	DROUET	Alexis	
2	LAMONGERIE	MAGRIT	Xavier	
3	MASSERET	ROUCHON	Sébastien	
4	MEILHARDS	MAZERBOURGH	Yves	
5	SALON LA TOUR	ROBERT	Nathalie	
6	VIGEOIS	BESSE	André	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :				
1	CONCEZE	BOUCHOU	Anne-Laure	
2	SAINT MARTIN SEPERT	BOSSELUT	Sabine	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE-AGGLO				
1	PIERREFITTE	CUEILLE	Annie	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNES INDIVIDUELLES :				
1	JUGEALS-NAZARETH	BROMET	Lorraine	
2	PIERREFITTE	LEFORT	Damien	

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean PONCHARAL, VP SIAV.

Christophe BOULOUX, VP SIAV, CM d'Allasac accueille chaleureusement les membres de l'assemblée, et excuse M. Lascaux, maire d'Allasac retenu pour le conseil municipal.

Daniel FREYGEFOND, président SIAV remercie les membres présents, et ouvre la séance.

Dominique MALEYRIE, VP SIAV présente l'exécution budgétaire 2022, les budgets prévisionnels 2023.

Pierre COULOUMY, trésorier SIAV, président de séance soumet au vote l'approbation des documents et délibérations budgétaires.

Daniel FREYGEFOND, président SIAV soumet au vote les propositions de délibérations complémentaires.

305 Administration Générale

- **Délibération n°2023 07 du 23 mars 2023 : Approbation du Compte Financier Unique 2022**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération du 23 mars 2023 sur le CFU**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération du 23 mars 2023 affectation du résultat**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération n°2023 08 du 23 mars 2023 : adoption du budget 2023**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération n°2023 09 du 23 mars 2023 : fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

366 OPERATIONS AMENAGEMENTS

- **Délibération n°2023 01 du 23 mars 2023 : Approbation du Compte Financier Unique 2022**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération du 23 mars 2023 sur le CFU**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération du 23 mars 2023 affectation du résultat**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération n°2023 02 du 23 mars 2023 : adoption du budget 2023**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération n°2023 03 du 23 mars 2023 : fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

364 GEMAPI

- **Délibération n°2023 02 du 23 mars 2023 : Approbation du Compte Financier Unique 2022**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération du 23 mars 2023 sur le CFU**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération du 23 mars 2023 affectation du résultat**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération n°2023 03 du 23 mars 2023 : adoption du budget 2023**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité
- **Délibération n°2023 04 du 23 mars 2023 : fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**
Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

367 SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

- **Délibération n°2023 01 du 23 mars 2023 : Approbation du Compte Financier Unique 2022**

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

- **Délibération du 23 mars 2023 sur le CFU**

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

- **Délibération du 23 mars 2023 affectation du résultat**

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

- **Délibération n°2023 02 du 23 mars 2023 : adoption du budget 2023**

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

- **Délibération n°2023 03 du 23 mars 2023 : fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

368 SENTIERS

Délibération n°2023 01 du 23 mars 2023 : Approbation du Compte Financier Unique 2022

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Délibération du 23 mars 2023 sur le CFU

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Délibération du 23 mars 2023 affectation du résultat

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Délibération n°2023 02 du 23 mars 2023 : adoption du budget 2023

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Délibération n°2023 03 du 23 mars 2023 : fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

370 NATURA 2000

Délibération n°2023 01 du 23 mars 2023 : Approbation du Compte Financier Unique 2022

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Délibération du 23 mars 2023 sur le CFU

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Délibération du 23 mars 2023 affectation du résultat

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Délibération n°2023 02 du 23 mars 2023 : adoption du budget 2023

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Délibération n°2023 03 du 23 mars 2023 : fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

A l'issue de la présentation des budgets ci-dessus, Le Maire de Chartrier-Ferrière, appuyé par Jean Poncharal, délégué CABB (ville de Brive), a fait remarquer la non-exécution des investissements programmés.

Daniel Freygefond, président SIAV a répondu que dans l'avenir des propositions de travaux seraient faites, notamment pour le petit patrimoine et les sentiers.

305 - ADMINISTRATION GENERALE

2023 11 : Approbation comité syndical du 9 mars 2023

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

2023 10 Cotisation des membres 2023 : 0,42€/habitant

Selon statuts article 9, « administration générale » : Chaque membre participe au fonctionnement par une cotisation votée annuellement au prorata de sa population DGF de l'année N-1 et quelles que soient le nombre de compétences déléguées en se référant aux modalités actuelles.

« - C'est l'EPCI-FP qui cotise pour tous ses membres et pour toutes les compétences dont il souhaite transférer ou déléguer la compétence. Le choix est possible pour chaque commune d'adhérer aux compétences autres que GEMAPI sans cotisation supplémentaire – »

Cotisation : 0,42€ par habitant. Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

366- OPERATIONS AMENAGEMENTS

2023 04 : Participation annuelle des E.P.C.I. et communes adhérentes à titre individuel

Afin de pourvoir au renouvellement des bancs et tables sur les aires de pique-nique situées sur les berges, une participation annuelle de 3 000€ est proposée. Celle-ci est calculée au prorata de la population DGF de l'année N-1. Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

364 - GEMAPI

Fresque de l'Eau

Coraline BREIL a participé et a été formée à la Fresque de l'eau par l'association Eau'dyssée en février 2023. L'objectif est de diffuser des informations scientifiques et techniques pour sensibiliser, par un jeu, sur la ressource en eau. Le jeu se déroule en 3h divisé en sous-parties portant sur le grand cycle de l'eau, l'impact des activités humaines et le réchauffement climatique.

Le SIAV souhaite proposer un passage sur chaque commune de son territoire selon un calendrier prévisionnel en cours de construction. Une table de jeu correspond à 8 personnes et le souhait est dans un premier temps de sensibiliser les élu-e-s et s'il reste des places, l'accès sera ouvert aux habitants de la commune. Le jeu est soumis à une licence et ainsi, 3 euros sont à régler par participant. - 8 personnes maximum par atelier ouvert en priorité aux élus (68 ateliers). Le coût prévisionnel serait de 1 632€ à reverser à l'association.

Mr Poncharal précise que :

Cela rend d'autant plus nécessaire la mise en place déjà demandée d'une communication continue de la compétence GEMAPI sur les sites des collectivités, reprenant en lien ou en synthèse, sous la forme d'un tableau de bord, les informations régulières du SIAV (site internet SIAV, page facebook, newsletter) aux collectivités.

Délibération 2023 05 : participation Eau'dyssée

Suite à la formation dispensée par l'association Eau'Dyssée, pour un montant de 10€ à la présentation de la fresque de l'Eau, le président précise les modalités d'utilisation de cette licence pour cette animation, et la participation à cette association, moyennant un versement de 3€ par participant x le nombre d'ateliers. Une estimation est prévue au BP 364.

Les membres du comité syndical délibèrent et valident cette participation avec 1 abstention.

Délibération 2023 06 : travaux « entreprises »

En complément de la mission des agents GEMAPI du SIAV pour l'entretien des berges en 2023, l'intervention d'une entreprise est nécessaire (matériel adéquat) pour l'entretien des murs de berges entre le pont Cardinal et le quai Tourny, (travaux réalisés chaque année avant le 14 juillet) dont les financements prévisionnels sont inscrits au budget prévisionnel GEMAPI ; Les devis de 4 entreprises reçus avant la réunion de ce jour ont été présentés.

L'entreprise retenue est IDEE pour un montant de 3 420€ TTC

Cette entreprise présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical d'attribuer, et de signer l'attribution.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent : 36 pour - 3 abstentions - 3 contre

Délibération 2023 07 : Convention prestations de service SMBI

Dans le cadre de la convention n°2022_03 instaurant une convention d'entente intercommunale pour la mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion du bassin de l'Isle amont, terme 31/12/2026.

Le président demande l'autorisation de signer les conventions de prestations de service stipulant les « dispositions financières ».se rapportant à cette convention (article 6).

La participation financière concerne la réalisation des opérations dans le cadre du PPG unique du tronçon amont de l'Isle le territoire du CA Bassin de Brive et la CC Pays d'Uzerche.

Le président demande l'autorisation de signer les conventions de prestations de service stipulant « dispositions financières ».se rapportant à cette convention (article 6).

La participation financière concerne le territoire du CA Bassin de Brive et la CC Pays d'Uzerche.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Délibération 2023 08 : autorisation vente tronço treuil

À la suite de l'acquisition d'un tronço-treuil en 2018 pour un montant de 2 160€ TTC (treuil et sac à dos), non adapté pour les travaux actuels et à venir, le président demande aux membres du comité syndical l'autorisation de le vendre selon négociation avec l'éventuel acheteur.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité

Nature et transitions

Intervention de Coraline BREIL : « Dans le cadre d'un appel à projet de la région Nouvelle-Aquitaine, « Nature et transitions », un projet de restauration de quatre mares communales à Charrier-Ferrière est en cours de montage.

En collaboration avec la commune et plus précisément Christian Bernet, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, ce projet a pour vocation d'améliorer la biodiversité.

Une première visite technique s'est déroulée fin janvier pour définir les besoins et monter le projet. A première vue, ce sont des travaux d'éclaircissement de la végétation, curage superficiel et pose de main courante qui sont nécessaires. Afin de sensibiliser le grand public, un sentier découverte sera mis en place parcourant les quatre mares. Des panneaux seront installés pour vulgariser des notions sur le cycle de l'eau, la biodiversité, etc. Ces sites de restauration seront des supports pour des animations lors de manifestations (Journée mondiale de l'eau, journée mondiale des zones humides etc.) et pour sensibiliser les enfants de l'école de Charrier-Ferrière.

Le budget prévisionnel est de 41 406 euros HT.

Pour compléter les aides potentielles de la Région, un dossier a été déposé aux Fonds Verts en février 2023 ».

Christian BERNET, remémore l'expertise faite par Coraline BREIL, SIAV et fait part de sa satisfaction de pouvoir sauvegarder ce patrimoine naturel.

Délibération 2023 09 : AAP Nature et transitions

Intitulé de l'opération : dans le cadre de stratégie nationale biodiversité 2030 : restauration de quatre mares communales et éducation à l'environnement

Description succincte du projet : Le projet prévoit la restauration de quatre mares sur la commune de Charrier-Ferrière à la demande de la mairie. Une fois ces travaux effectués, des suivis faunistiques sont prévus pour évaluer l'amélioration de la biodiversité en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels. Ces points d'eau sont précieux pour les amphibiens, espèces protégées, sur le causse corrézien qui est dépourvu de cours d'eau en surface. De plus, ces mares sont dans un contexte forestier ce qui multiplie les habitats propices pour la faune aquatique.

Ce projet représente également l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques, développe l'éco-tourisme par le biais d'un sentier découverte soit un moteur économique sous le prisme de la biodiversité et favorise la cohésion sociale en associant les locaux.

Enfin, cette restauration sera valorisée par le sentier découverte à des fins d'éducation à l'environnement autant pour l'école par des animations que pour le grand public pour marquer les manifestations dédiées à l'eau (journée mondiale de l'eau, journée des zones humides).

Ce projet peut s'inscrire dans l'exercice 2023, pour un montant de 41 406€HT, financé par des subventions fonds verts, région Nouvelle Aquitaine subventionné à hauteur de 80%.

Le Président demande l'autorisation au comité syndical de porter ce projet.

Les membres du comité syndical délibèrent.et approuvent : 41 pour - 1 abstention -

QUESTIONS DIVERSES

Interventions et actualités du SIAV :

Daniel Freygefond a loué une meilleure présentation des documents comptables.

Jean Poncharal a souhaité que l'on continue en ce sens avec des représentations graphiques de synthèse.

Pour compléter ce qui a été décrit pour le projet des mares de Chartrier-Ferrière, il a mentionné le projet similaire sur le Planchetorte à Brive, et annoncé la tenue d'une réunion de coordination pour les projets du bassin de Brive début avril.

La diffusion d'une plaquette de gestion des cours d'eau aux propriétaires a été suggérée.

Mathias ROUX : rend compte des points abordés lors de la réunion inter services au golf de Brive :

- Projet de modification du système d'irrigation et économie circulaire de l'eau : mairie et agence de l'Eau Adour Garonne,

- Pour le SIAV : cette action pourrait s'inscrire dans le PPG coordonnée pour la restauration morphologique,

- concernant le plan d'eau pollué suite à l'incendie de l'entreprise CFMI – une procédure administrative est en cours -

Divers dossiers sont à suivre : dont l'étude de ressources en eau lancée par le conseil départemental avec pour objectifs la définition des débits autorisés....

AAP EDUC'EAU : projet délibéré et inscrit au BP GEMAPI, le cahier des charges sera rédigé entre tous les technicien(ne)s concerné.e.s pour lancer une consultation.

Rémy DANIEL : demande si dans le PPGC une action de sensibilisation des riverains et tous publics pourraient être envisagée comme :

- Quelles sont les obligations pour les riverains ?
- Est-ce que des actions pourraient être contractées par les riverains ?

Il rend compte de sa présence en tant que représentant du SIAV à l'assemblée générale de la F.D.A.A.P.P.M.A.

- Pêcheurs moins nombreux qu'avant -moins de jeunes, de femmes.
- 1^{er} loisir en Corrèze.
- Comme le SIAV, les pêcheurs sont des sentinelles des cours d'eau, ils font remonter les informations à la commission des salmonidés (recensement des truites et saumons).

Cela représente 12 000 pêcheurs ; avec l'espoir des représentants que les pêcheurs soient présents dans les instances.

A titre informatif :

- La mise en place de la CLE du SAGE VEZERE/CORREZE Commission Locale de l'Eau a eu lieu. Daniel FREYGEFOND est membre du bureau et de la commission Biodiversité.

- Demande de retrait de la commune de Lamongerie par délibération du 7 mars 2022 reçue le 8 mars 2023.

Cette demande est signalée aux membres du comité syndical, le SIAV prévoit une révision des statuts, cette demande fera partie de ce projet.

Prochain comité syndical.

Daniel FREYGEFOND : demande à l'assemblée que les communes souhaitant recevoir le SIAV peuvent se signaler et remercie les membres présents pour leur participation.

Fin de la réunion 22 H 10.

Le secrétaire de séance
Jean PONCHARAL

Le Président
Daniel FREYGEFOND